

FAMILLE - VIE PRIVÉE

## Mariage gay annulé : trois mois de prison requis contre une élue marseillaise

Sabrina Hout, adjointe au maire du 8e secteur de Marseille, est accusée d'avoir monté un stratagème pour ne pas avoir à unir deux femmes.

Par Luc Leroux (Marseille, correspondant)

Publié le 02 septembre 2015 à 08h52, modifié le 02 septembre 2015 à 12h37

· Lecture 2 min.



Sabrina Hout et son avocat Alain Lhote, le 1er septembre au tribunal de Marseille. ANNE-CHRISTINE POUJOLAT / AFP

Trois mois de prison avec sursis et une amende de 1 500 euros ont été requis, mardi 1<sup>er</sup> septembre, contre Sabrina Hout, adjointe au maire du 8<sup>e</sup> secteur de Marseille. L'élue avait monté un stratagème pour ne pas avoir à unir Claude et Hèlene, deux femmes qui s'étaient mariées le 16 août 2014 dans cette mairie des quartiers Nord.

Agent hospitalier et militante associative dans les cités, élue pour la première fois en 2014 sur la liste de Samia Ghali, sénatrice et maire (PS) du secteur, M<sup>me</sup> Hout était poursuivie devant le tribunal

correctionnel de Marseille sur citation directe du couple pour discrimination à raison de l'orientation sexuelle.

Il s'agit de la première affaire sur les 17 500 mariages homosexuels célébrés en France depuis la promulgation de la loi du 17 mai 2013, a assuré la procureure Marie-Blanche Régnier, qui a salué « *le combat légitime et juste* » de Claude et Hélène.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

« *Dans le combat pour le mariage pour tous, les associations s'attendaient à ferrailer contre de bons hétérosexuels, cathos, machos et fachos et nous sommes là face une jeune femme de gauche, célibataire, moderne et musulmane* », s'est étonné M<sup>e</sup> Philippe Vouland, avocat du couple. « *Nous vivons dans les quartiers Nord de Marseille, au milieu de gens de toutes les religions, de toutes les couleurs et, en douze ans, nous n'avons jamais subi un regard, une remarque* », a expliqué Claude, fonctionnaire de police. « *La première discrimination, nous l'avons subie dans une mairie, commise par un officier d'état civil* », a complété Hélène.

Le jour de leur mariage, en présence de leurs amis, de leurs familles, des collègues de travail et des enfants de l'une d'elles, Sabrina Hout s'était fait remplacer par Christian Lancien, conseiller d'arrondissement non habilité à célébrer les mariages. Juste avant l'entrée des mariées, elle avait placé sur le bureau le cavalier portant le nom d'un autre élu. « *Il est black comme toi* », glissait-elle à son collègue. Elle avait auparavant signé le registre d'état civil et le livret de famille, ce qui constitue un faux. Ces éléments avaient provoqué l'annulation du mariage par la justice fin 2014. L'élue s'était vue retirer en octobre sa délégation à la famille.

### « Une réticence »

Christian Lancien, l'appariteur et l'officier d'état civil ont tous affirmé que Sabrina Hout avait agi en raison de ses convictions religieuses. Un agent l'a décrit « *très excitée tapant des pieds* ».

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Coupe de cheveux branchée, robe d'été vert amande, Sabrina Hout a contesté tout sentiment homophobe. Et l'a fait confirmer à la barre des témoins par un ami de vingt ans, élu de droite revendiquant son homosexualité. Elle s'est défendue d'avoir subi des pressions de ses frères – « *Si tu fais ces mariages, tu iras en enfer* » – mais a reconnu « *une réticence* » face au mariage pour tous, ayant évoqué sa « *réserve* » lors d'une réunion d'élus sur le sujet. « *J'étais indécise, c'était nouveau. Il*

*fallait que je réfléchisse* », a-t-elle expliqué. Usant de faux-fuyant, d'aveux incomplets, M<sup>me</sup> Hout a évoqué « *un mauvais concours de circonstances* ».

Face au tribunal, qui rendra son jugement le 29 septembre, elle a assuré s'être fait traiter d'islamiste, de terroriste. Ses explications sont demeurées confuses. Son avocat M<sup>e</sup> Alain Lhote a plaidé « *l'absence d'intention de discriminer* » réclamant l'exclusion de la condamnation du bulletin n° 2, qui comporte la plupart des condamnations pour crimes et délits, du casier judiciaire. A l'issue de plus de trois heures d'audience, l'élue s'est approchée d'Hélène et Claude, leur a serré chacune une main leur souhaitant « *bonne continuation* ». Le couple lui a répondu : « *On n'a toujours pas compris pourquoi vous avez fait ça.* »

**Luc Leroux** (Marseille, correspondant)

---

## Le Monde Ateliers

[Découvrir](#)

### Cours du soir

Elections américaines 2024 avec Alain Frachon et Gilles Paris

### Atelier d'écriture

Quinze heures de formation avec Marie Darrieussecq

### Cours en ligne

De Socrate à Descartes, comment aborder la philosophie ?

[Voir plus](#)